



## Inscription - Saison estivale 2016

Nom: \_\_\_\_\_ Tel. maison: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Tel. Cell: \_\_\_\_\_

courriel: \_\_\_\_\_

### Bateau

Nom: \_\_\_\_\_ Type: \_\_\_\_\_ Longueur: \_\_\_\_\_

Marque: \_\_\_\_\_ Quai: \_\_\_\_\_ Type de quille: \_\_\_\_\_

Type Moteur: \_\_\_\_\_ Puissance: \_\_\_\_\_ Tirant d'eau: \_\_\_\_\_

		nombre	tarif	TOTAL
1. Frais d'adhésion des membres	membre (s) actif (s)	(_____) *	163 \$	_____
	membre (s) équipiers (s)	(_____) *	62 \$	_____
2. Frais de quaiage (frais minimum 18 pieds)	(pieds)	(_____) *	37,50 \$	_____
3. Frais d'utilisation de grue mobile*	Depuis le site de remisage		119 \$	_____
	Depuis le stationnement		84,75 \$	_____
4. Remisage estivale*	(pieds)	(_____) *	17,50 \$	_____
5. Frais PHRF (participation aux régates)			30 \$	_____
6. Frais storage de bers et remorques			63 \$	_____
7. Arriéré / autres frais / crédit				_____
	<b>TOTAL des frais</b>			_____
8. CRÉDIT - dépôt 500 \$				- 500 \$
	taxes incluses : TPS / 12691 ; PVQ / 1006115779			
	<b>TOTAL à payer</b>			_____
	<b>BALANCE</b>			_____

DATE LIMITE DE PAIEMENT:

**DIMANCHE le 17 AVRIL 2016**

**\*Politique d'utilisation de la grue mobile - Responsabilité du CVGR :** L'opérateur de la grue est la personne responsable des opérations de grutage. C'est lui qui prend toutes les décisions, particulièrement en ce qui concerne la sécurité du personnel, des installations et du bâtiment. C'est lui qui a le mot final sur l'utilisation de la grue et ses décisions ne peuvent être révoquées. L'opérateur de la grue est assisté d'un employé entraîné à cet effet. **Responsabilité des membres :** Les membres doivent réserver les services de grutage en consultation avec le Gérant ou le représentant du CVGR à la Capitainerie (par téléphone ou en personne). Si un membre doit annuler ou changer sa réservation, il doit en aviser le Gérant ou le représentant du CVGR dans les plus brefs délais; des frais d'annulation pourraient alors être imputables. Cette mesure est nécessaire en vue de garantir la disponibilité de l'équipe de personnel indispensable aux services de grutage.

\*Veuillez prendre les dispositions nécessaires si vous souhaitez garder votre embarcation dans le site de remisage. Aucun remisage ne sera toléré sans l'accord du gérant. De plus, le nombre d'embarcations permis dans le site de remisage en période estivale est réduit. Il est essentiel d'en discuter avec le gérant.

Merci et Bonne saison!